



Avec **Drexma Industries Inc.** (la Compagnie) deux (2) types de garanties s'offrent à vous. Bien lire et comprendre avant de choisir la garantie appropriée à vos besoins.

## 1) Garantie Limitée de 25 ans

25 ans pour les câbles 3.7CWC et 3.7GCWC et 5 ans sur les thermostats.

## 2) Garantie Complète Limitée de 25 ans

25 ans pour les câbles 3.7CWC, 5 ans sur les thermostats et 10 ans sur l'installation avec membrane Drexma-TW.

## 1) Garantie Limitée de 25 ans

## 25 ans sur les câbles chauffants 3.7CWC et 3.7GCWC.

#### 5 ans sur les thermostats

Drexma, la Compagnie, offre une Garantie Limitée de 25 ans pour les câbles (3.7CWC et 3.7GCWC) pour plancher chauffant, ci-après désigné "le Produit", contre les défauts de matériel, de fabrication, au propriétaire original ou à l'acheteur original du produit. Cette garantie n'est pas transférable. Les thermostats pour plancher chauffant (WiCommand, Mysa, Warmup et OJ Electronics) vendus par Drexma ont une Garantie Limitée de 5 ans. Selon cette garantie Drexma s'engage uniquement au remplacement du produit et aucune autre charge ou frais ne sera admissible.

Selon la présente Garantie Limitée de 25 ans pour le câble 3.7 de plancher chauffant, Drexma s'engage à: si **Drexma** détermine qu'il y a un défaut de matériel ou de fabrication pour le Produit et que celui-ci n'a pas été endommagé suite à un usage abusif et/ou inadéquat ou dû à une modification ou à une mauvaise installation, Drexma remboursera en entier ou remplacera le Produit, au prix indiqué sur la liste de prix autorisée de **Drexma** pour ledit Produit à la date d'achat. Le seul recours possible et la seule responsabilité de Drexma est le remplacement de la section défectueuse du système chauffant.

Seules les membranes de désolidarisation pour plancher chauffant de Drexma-TW (Drexma Industries), Warmup (DCM-PRO), Progress Profiles (Prodeso-Heat) Schluter (Ditra-Heat), Flextherm (Flexnap XL) et Prova (Prova-Heat) sont permises pour utilisation avec les câbles (3,7CWC) de **Drexma Industries** pour plancher chauffant et seuls les gabarits de plastique de Drexma Industries sont autorisés avec câbles (3,7GCWC).

Chaque document (facture, garantie et formulaires d'enregistrement de câble) doit être envoyé à Drexma dans les 90 jours suivant la date d'achat.

## Pour bénéficier de la Garantie limitée de 25 ans, le client doit :

- Brancher au réseau électrique le thermostat et installer le câble et le thermostat selon les normes électriques en vigueur dans la région où le thermostat et/ou le système chauffant sera installé;
- Installer le câble et le thermostat selon le Code national du Bâtiment (CNB) ou les normes d'un code du bâtiment en vigueur dans la région de l'installation;
- La connexion au réseau électrique doit obligatoirement être faite par un électricien;
- Obligatoirement remplir la feuille de garantie, le formulaire de Registre de la Garantie limitée de 25 ans et les faire parvenir à Drexma pour enregistrement;
- Pour garder valide la garantie de Drexma et afin de faciliter l'installation du thermostat et prévenir la surchauffe de celui-ci: il est obligatoire d'installer un boîtier électrique mural extra large (2 ½ min.) et extra profond (2 ½" min.) pour accommoder le relai de fuite à la terre (DDFT), à l'arrière du thermostat. Un produit acceptable: Iberville #3004LH-RT ou plus grand (ou tout produit équivalent). De plus, il est strictement interdit de faire de multiples connexions dans cette boîte électrique. En d'autres mots, une seule connexion électrique est permise: la ligne électrique qui amène le courant au thermostat. Aucune autre ligne électrique n'est permise; aucune jonction vers un autre produit électrique ne peut être faite.

#### Cette garantie est uniquement valide pour les combinaisons d'installations suivantes :

• Un ou des câbles n'excédant pas la charge limite de 15 Ampères et cela par thermostat.



## 2) Garantie Complète Limitée de 25 ans

# 25 ans pour les câbles 3.7CWC, 5 ans sur les thermostats et 10 ans sur l'installation avec membrane Drexma-TW.

**Drexma Industries Inc.** (la Compagnie), offre une **Garantie complète limitée de 25 ans** pour les câbles (3.7CWC) pour plancher chauffant, 5 ans sur les thermostats pour plancher chauffant (WiCommand, Mysa, Warmup et OJ Electronics) vendus par Drexma et 10 ans sur l'installation, contre les défauts de matériel et de fabrication, au propriétaire original ou à l'acheteur original du produit uniquement (ciaprès Client).

Cette Garantie complète limitée de 25 ans est limitée aux produits vendus par Drexma ou par un revendeur autorisé et elle couvre les pièces, le matériel et la main d'oeuvre selon les termes ci-après énoncés.

Pour obtenir cette Garantie complète limitée de 25 ans, vous devez obligatoirement procéder aux tests de Megger et indiquer les résultats sur la feuille de Registre des tests. Remplir la feuille de garantie et inclure la facture d'achat: celle-ci doit clairement indiquer l'achat du(des) câble(s) 3.7CWC, de la membrane Drexma-TW, du ciment-colle ainsi que du(des) thermostat(s). Joindre vos feuilles de Garantie et de Registre de câble dûment remplies ainsi que la facture d'un entrepreneur électrique - indiquant son travail de branchement du(des) thermostat(s) au(x) câble(s) chauffant(s) et le branchement du(des) thermostat(s) au réseau électrique - et faire parvenir le tout à Drexma dans les 90 jours suivant la date d'achat.

## Pour bénéficier de la Garantie Complète Limitée de 25 ans, le client doit :

- Installer: câble, membrane **Drexma-TW** de **Drexma** et un des thermostats énumérés dans la section «Branchement au réseau électrique» selon le guide d'installation approuvé par Drexma;
- Brancher au réseau électrique le thermostat et installer le câble et le thermostat selon les normes électriques en vigueur dans la région où le thermostat et/ou le système chauffant seront installés;
- Installer le câble et le thermostat selon le Code national du bâtiment (CNB) ou les normes d'un code du bâtiment en viqueur dans la région de l'installation;
- La connexion au réseau électrique doit obligatoirement être faite par un électricien;
- Obligatoirement remplir la feuille de garantie, la feuille de Registre des tests de la Garantie Complète Limitée de 25 ans et les faire parvenir à Drexma pour enregistrement;
- Sur la même facture d'achat, le câble, la membrane **Drexma-TW**, les ciments-colle appropriés, approuvés/certifiés et garantis pour 10 ans par le manufacturier de ciment-colle et/ou de membrane de désolidarisation et le thermostat approuvé sous cette garantie doivent tous être indiqués;
- Prendre 4 photos de l'installation du câble au plancher:
  - 1) du plancher avant l'installation du système chauffant
  - 2) après l'installation du système chauffant
  - 3) après l'installation du couvre-plancher
  - 4) de la boîte électrique du thermostat ainsi que la connexion au réseau électrique
- Afin de garder valide la Garantie Complète Limitée de 25 ans de Drexma Industries et dans le but de faciliter l'installation du thermostat et prévenir la surchauffe de celui-ci: il est obligatoire d'installer un boîtier électrique mural extra large (2 ½" min.) extra profond (2 ½" min.) pour accommoder le relai de fuite à la terre (DDFT), à l'arrière du thermostat. Un produit acceptable: Iberville #3004LH-RT ou plus grand (ou tout produit équivalent). De plus, il est strictement interdit de faire de multiples connexions dans cette boîte électrique. En d'autres mots, seulement une connexion électrique est permise: la ligne électrique qui amène le courant au thermostat et aucune autre ligne électrique n'est permise. Aucune jonction vers un autre produit électrique ne peut être faite.

... suite page suivante

#### (... suite)

Pour l'installation de la membrane Drexma-TW, l'installateur doit obligatoirement avoir utilisé un
ciment-colle approprié, approuvé/certifié et garanti pour 10 ans par le ou les manufacturiers de
ciment-colle pour ce type d'installation. Il est de la responsabilité de l'installateur de s'informer auprès
de Drexma pour obtenir l'information relative à chaque installation. L'installateur doit avoir lu et
compris les guides d'instructions du manufacturier du ciment-colle, du manufacturier du thermostat
et du manufacturier de la membrane Drexma-TW et il doit suivre les recommandations pour ce type
d'installation.

Cette garantie est uniquement valide pour les combinaisons d'installations suivantes :
• Un ou des câbles n'excédant pas la charge limite de 15 Ampères et cela par thermostat.

## **INFORMATIONS ET OBLIGATIONS COMMUNES AUX 2 GARANTIES**

## Pour faire une réclamation, vous devez:

- (a) Fournir à **Drexma** une description du problème, des photos du problème de l'installation, et une description des réparations à être exécutées avant l'exécution des travaux;
- (b) À vos frais, si Drexma le juge nécessaire, expédier le produit à Drexma, au représentant local ou au distributeur;
- (c) Envoyer la preuve que l'installation a été effectuée selon les directives du guide d'installation du produit ou selon un dessin spécifique ou selon les directives d'installation de **Drexma** pour ce projet;
- (d) Fournir la preuve que le produit a été installé selon le Code Canadien de l'Électricité (CCE) ou le Code National du Bâtiment (CNB) ou les normes d'un code du bâtiment et électrique local en vigueur;
- (e) Fournir la facture d'achat du Produit;
- (f) Avoir la facture du branchement du système par l'électricien;
- (g) Fournir le formulaire de Registre des tests de câbles dûment rempli et les photos d'installation et la garantie dûment complétée.

## NON COUVERT PAR LA GARANTIE

#### Pour faire une réclamation, vous devez:

- (a) Tout dommage accidentel ou dommages-intérêts indirects, incluant les dérangements, une perte de temps ou une perte d'argent;
- (b) Tout matériel ou main-d'oeuvre requis pour la réparation ou le remplacement du Produit ou des accessoires, qui n'a pas été préalablement autorisé par écrit par **Drexma**;
- (c) Tout matériel ou main-d'oeuvre requis pour le retrait, les réparations ou le remplacement du couvreplancher qui n'a pas été préalablement autorisé par écrit par **Drexma**;
- (d) Tout coût relié à l'envoi du produit, du contrôle ou tout produit concernant les produits électriques ou du plancher.
- (e) Les installations à l'extérieur, submergées, de douches et de douches-vapeur.
- (f) Les produits suivants ne doivent pas être installés: carreaux de verre, carreaux (céramique) avec un endos de résine, pierre naturelle ou céramique sensible à l'humidité (poreuse) et tapis.

Drexma ne peut être tenue responsable de tout dommage consécutif par un ouvrier qualifié, visiteur sur le site de travail ou dommage consécutif à des travaux exécutés après l'installation.

Drexma décline toute garantie concernant les aspects non couverts dans le présent document y compris toute garantie implicite quant à la qualité marchande ou toute garantie implicite de convenance précise. Drexma décline toute responsabilité quant aux dommages particuliers, indirects, secondaires, accessoires ou consécutifs reliés à la propriété ou à l'utilisation de ce produit, y compris les inconvénients ou la perte de jouissance. La garantie offerte par Drexma apparaît exclusivement dans ce document.

Aucun agent ou représentant de **Drexma** n'est autorisé à étendre/modifier cette garantie à moins qu'une telle garantie étendue/modifiée soit présentée par écrit par un cadre de **Drexma**. En raison des différences au niveau de l'isolation du bâtiment et du plancher, du climat et des revêtements de sol, **Drexma** ne garantit d'aucune façon que le plancher atteindra une température particulière quelconque ou que la température du plancher augmentera. Il est donc possible que les utilisateurs soient satisfaits ou insatisfaits du niveau de chaleur généré par le plancher chauffant.

**Drexma** ne garantit pas que les câbles produiront le niveau de chaleur spécifié sur la plaque signalétique du câble, dans les documents techniques ou manuels d'installation lorsque celui-ci fonctionne à la tension nominale spécifiée.

## Loi Régissante

Ces Garanties seront régies et interprétées exclusivement et conformément aux lois de la province de Québec au Canada. Tout conflit entre **Drexma** et le détendeur de la garantie implique l'obligation de se conformer aux lois en vigueurs lors du conflit.

## Modalités et conditions

Vous devez vérifier les boîtes et les emballages immédiatement à la livraison pour confirmer que tous les composants ont été livrés et pour identifier les composants possiblement endommagés pendant le transport. Tout dommage visible ou tout composant manquant doit être porté à l'attention du personnel de **Drexma** avant d'accepter le Produit. Une fois la livraison acceptée, la Compagnie et le personnel de livraison sont libérés de toute responsabilité. Toute non-conformité dans la quantité ou le type de composant livré doit être portée à l'attention de **Drexma** dans les 15 jours suivant la date de livraison indiquée sur le bon de commande du colis.

Ces garanties sont effectives pour les clients éligibles à partir du 01 janvier 2018.

Coordonnées du client Drexma (dûment rempli)	
Nom de l'acheteur:	
Courriel de l'acheteur:	
Lieu d'achat (magasin, entrepreneur, autre):	
Date de l'achat:	
Nom de l'électricien:	
Coordonnées de l'électricien:	
Numéro du/des câble(s):	
Nom et couleur de la membrane:	
Nom et/ou numéro du thermostat:	
Installation faite par:	
Nom et numéro du ciment-colle utilisé:	
Vérification du produite faite lors de la réception et avant l'installation:	

5



119A Sir Wilfrid Laurier Saint-Basile-le-Grand, Quebec Canada, J3N 1A1

1 866 994 4664 • drexma.com • info@drexma.com

